

PROCES VERBAL

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2023

Le 03 juillet deux mille vingt- trois à 20 h, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 29 juin 2023, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Elisabeth GUILLERM, Maire.

Présents : ABILY Hélène, CAM Fabien, EUZEN Mickaël, GUIVARCH Denis, LE GALL Michel, LOISEL Florence, MELLOUET Frédéric, MESSEGER Carole, MOIGNE Christelle, RUEFF Laëtitia, THEPAUT Jean-Jacques, VASSARD Ludovic.

Absents excusés : POULIQUEN Denis qui donne procuration à LE GALL Michel, GALLOUEDEC Patrice qui donne procuration à LOISEL Florence.

Secrétaire de séance : GUIVARCH Denis

Le procès-verbal de la réunion du 05 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1- Personnel communal : tableau des emplois D2023-07-001

Madame le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu du recalibrage nécessaire de l'emploi d'agent chargé d'accueil mairie et agence postale, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Madame le Maire propose la suppression de l'emploi d'agent chargé d'accueil mairie et agence postale à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires au service administratif et la création d'un emploi d'agent chargé d'accueil mairie et agence postale à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service administratif à compter du 01/10/2023. Elle précise qu'une demande d'avis sera déposée auprès du Comité Social Technique pour la séance du 19/09/2023. Madame le Maire fait lecture de la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour, décide d'adopter la proposition du Maire, de modifier le tableau des emplois comme proposé et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2- Dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de Commana D2023-07-002

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau portant approbation de la prise des compétences eau potable et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2024 et indique que ce transfert vide l'objet du Syndicat Intercommunal des Eaux de Commana Guimiliau. Les communes membres doivent délibérer pour approuver la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux de Commana Guimiliau ainsi que les conditions de liquidation. Madame le Maire fait lecture de la délibération et de son annexe 1. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour,

1. APPROUVE la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux de Commana Guimiliau à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
2. VALIDE les conditions de liquidation du Syndicat proposées en annexe à la présente délibération ;
3. VALIDE la répartition des restes à réaliser (dépenses et recettes) entre les communes de Commana et Guimiliau conformément à la clé de répartition proposée en annexe 1 ;

4. AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

3- Travaux de voirie 2023

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'un avis d'appel public à la concurrence a été déposé le 23/6/23. La date de limite de réception des offres est fixée au 17/07/2023. Elle présente les plans des travaux envisagés : Keroual (offre de base : section droite et carrefour en enrobé ou variante 1 : section droite en bicouche et carrefour en enrobé) / route de Sizun (au niveau de Kerpont près de l'atelier des services techniques) et route de Kermat (au niveau de Croas Avel) pour lesquelles des bouches d'engouffrement sont prévues pour absorber les pluies massives.

4- Aménagement de la place basse

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'un avis d'appel public à la concurrence a été déposé le 12/6/23. La date de limite de réception des offres est fixée au 05/07/2023. Elle présente les places des travaux envisagés. Ils se décomposent en 2 lots. Le lot 1 concerne la voirie, les réseaux d'eaux pluviales et la signalisation. Le lot 2 concerne les aménagements paysagers et mobiliers.

5- Restauration de l'orgue

Madame le Maire informe les membres du conseil que les travaux de démontage de l'orgue pour un nettoyage complet ont été réalisés la semaine dernière par Michel Formentelli et son équipe. Il a confirmé la grande valeur patrimoniale de cet orgue. D'autre part une subvention a été accordée par la fondation crédit agricole : 5000€ par la fondation du Finistère et 5000€ par la fondation Pays de France.

6- HEOL : bilan 2022

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que le bilan 2022 d'HEOL leurs a été transmis. Elle précise quelques informations tirées de ce bilan.

- **Données globales** : baisse importante de la consommation globale en 2022 (-17% sur 1 an) et baisse également des dépenses : -9.4% sur 1 an

- **Secteur bâtiment**

-17% de consommation énergétique, corrigé du climat, par rapport au début d'étude
-11% de dépense énergétique (avec une hausse de 17.8 du coût du kWh électrique depuis le début d'étude).
-25% des gaz à effet de serre.

Et notamment :

-30% sur le site scolaire / pôle enfance par rapport à 2016.

- **Éclairage public**

-22% de consommation par rapport au début d'étude

+10% de dépense (mais +41% d'augmentation du coût du kWh dans ce secteur)

7- Questions diverses

- Panneaupocket : la commune s'est équipée de cette nouvelle application gratuite d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.
- Dispositif argent de poche : il a été reconduit pour l'été.

- Personnel communal : un agent intérimaire a été recruté aux services techniques pendant la période de congé d'un des agents.
- Zone piétonne centre bourg : elle sera remise en place à compter du 07/7
- SPREV : les 2 guides Chloé et Ester sont arrivées pour le mois de juillet.
- Expérimentation des mobilités le 1er juillet avec la démonstration des matériels - inauguration officielle annoncée le 21/09 par Tech4Mobilty agence de la SNCF

Prochaine réunion de conseil : 28/08/2023 à 20h.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h15

Le Maire, Elisabeth GUILLERM



Le secrétaire de séance, Denis GUIVARCH

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guivarch', is written below the text.

Remarques et observations

A single horizontal line drawn in black ink, likely indicating a space for remarks or observations.